



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 18 décembre 2017

Présents : Luc SENGLER, Patricia REINGPACH, Bruno GAUCHON, Laurence CARDOT, Philippe REGNAULT, Isabelle REGNAULT, Colette COLLILIEUX, Luc JACQUEY, John GARNIER, Thomas COUCHE, Josiane MULLER, Didier VILTET, Michelle HOSOTTE, Romain CHATTON.

Absences excusées :

Nathalie LAPOUGE donne pouvoir à Romain CHATTON

Marie Josèphe RABBE donne pouvoir à Bruno GAUCHON

Thierry LOEHLE

Aurélié NOEL

Michel TRITRE

Monsieur Didier VILTET a été nommé secrétaire de séance.

A 20h00, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire informe que Romain CHATTON a prévenu qu'il aurait un peu de retard et qu'il devrait arriver vers 20h30. Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la dernière réunion appelle des remarques, il demande également si les membres du conseil municipal en souhaitent une relecture.

Aucune autre remarque de la part de l'ensemble des conseillers. Il est décidé à l'unanimité de ne pas faire de relecture et d'approuver le précédent compte-rendu.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Délibération à prendre pour fixer le montant de l'indemnité de conseil à verser au comptable chargée des fonctions de receveur des communes et des EPL.
- Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018
- Délibération modificative au BP 2017
- Convention concernant la participation des communes aux dépenses de fonctionnement des classes U.L.I.S de Melisey
- Engagement à donner accès prioritaire au terrain multisport aux élèves de l'élémentaire et du collège
- Renouvellement de la convention d'adhésion au service de la médecine préventive du CDG 70
- Délibération à prendre à la demande de la trésorerie, pour la prise en charge des raccordements à l'assainissement et à l'eau pour les constructions situées en zone UB rue des carrières (secteur soumis à une taxe d'aménagement de 20%) et cela en précision-complément de la délibération du 17 décembre 2010-.
- Travaux de remise en état de la sous-station de l'école élémentaire
- Mise en place d'un système de télésurveillance en chaufferie
- Convention piscine pour 2018 : la convention n'étant pas arrivée, ce point est reporté
- Prise en charge des frais de raccordement des constructions nouvelles rue des Carrières.
- Devis COFELY concernant la remise en fonctionnement optimale de la régulation de la chaufferie

Questions diverses

Monsieur le Maire propose 2 points :

- Une demande de subvention au SICTOM en vue d'une possible modification des containers à verre (mise en terre)
- Devis pour une plus-value concernant la réfection des portes de l'église.



Le Maire fait un point sur les informations diverses :

1- Rappel concernant les déchets « recyclables »

Comme il a été annoncé, depuis quelque temps, 2018 sera une année de changement au SICTOM puisque les « points d'apport volontaire » vont être supprimés en dehors du verre et que, de ce fait, cartons, papiers, emballages plastiques ou métalliques seront ramassés en porte à porte comme les ordures ménagères mais tous les 15 jours seulement. Ce ramassage se fera en sacs transparents et non en bac. Equiper chaque foyer de bac a été jugé trop onéreux par le SICTOM. Les sacs plastiques présentent un autre inconvénient : problème des animaux qui risquent de les éventrer et problème de distribution. Plancher-Bas s'est opposé à effectuer cette distribution étant donné que ce service est déjà facturé par le SICTOM via les factures d'ordures ménagères : le SICTOM aurait dû s'en charger. D'autres solutions ont été envisagées mais toutes ont été écartées et au final, les communes de la CCRC ont décidé d'accepter de distribuer les sacs en mairie. Afin de ne pas pénaliser les habitants et notamment les aînés ou ceux n'ayant pas de moyen de locomotion, une permanence mensuelle pour cette distribution sera assurée aux ateliers municipaux même si in fine cela revient à payer deux fois ce même service (compétence tri relevant du SICTOM).

2- Point sur les subventions :

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il avait été autorisé à déposer des dossiers de demandes de subventions sur plusieurs dossiers :

Aujourd'hui, des réponses sont déjà arrivées sur 3 dossiers :

- Attribution d'une subvention du CD70 de 1500 € pour une dépense de 3000 € minimum pour les tenues des pompiers
- Attribution d'une subvention du CD70 de 3142.80 € pour les travaux d'accessibilité de l'église
- Attribution d'une subvention du CD70 de 7500 € pour la création d'un terrain multi-activité

3- Point sur les travaux :

Concernant les travaux à l'école maternelle, les ordres de missions aux entreprises retenues ont été envoyés.

4- Conseil municipal des enfants :

Le samedi 16 décembre 2017, a eu l'élection de nouveaux enfants pour les classes de CE2 – CM1 – CM2 ce qui fait qu'aujourd'hui toutes les classes du CE2 à la 5^{ème} sont représentées au conseil municipal des enfants.

5- Repas des aînés :

Le dimanche 17 décembre s'est déroulé le repas de Noël des Anciens brillamment organisé par Colette Collilieux et ses bénévoles. C'était une belle journée avec un bon repas apprécié de tous.

6- Bruno GAUCHON fait un état de la situation financière de la commune concernant les investissements, les dépenses de fonctionnement mais également le montant de la dette qui est passé de 2 800 000 euros en 2013 à 1 800 000 en 2017.

Arrivée de Romain CHATTON qui avait prévenu de son retard. Monsieur le Maire l'informe que l'ordre du jour va débiter.

① INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire explique que la délibération prise en 2014 concernant l'attribution d'une « indemnité de conseil » au comptable du trésor gérant notre collectivité doit être modifiée.

Cette indemnité d'un taux pouvant aller de 0 à 100 % du montant maximum autorisé par la loi (montant calculé en fonction du budget de la collectivité) avait été fixé à 75 % en 2014 pour toute la durée du mandat, le montant des indemnités des élus ayant également été diminué de 25 %.

Il y a lieu de délibérer cette année en raison de la présence d'un nouveau comptable du trésor assurant l'intérim de la comptable du trésor en titre. Il faut partager, au prorata-temporis, l'indemnité entre les deux agents du trésor.

Monsieur le Maire propose de maintenir cette indemnité au taux réduit de 75 % du montant maximum autorisé et de la répartir au prorata du temps de service en cas de pluralité d'agent occupant ce poste. Il est également proposé que cette délibération reste valide aussi longtemps qu'une autre délibération sur le même sujet ne soit prise.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal et demande passer au vote :

POUR : 12 + 1 Pouvoir - CONTRE : 2 (Romain CHATTON et Nathalie LAPOUGE qui, lui a donné pouvoir) - ABSTENTIONS : 1 (Didier VILTET)

Le conseil municipal décide à la majorité que le taux de 75 % sera appliqué concernant l'indemnité de conseil du comptable du trésor à compter de 2017 et jusqu'à la fin du mandat. En cas de partage des responsabilités, elle sera répartie entre les agents en poste, au prorata-temporis.



② AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2018

Pour assurer le bon fonctionnement de la commune, et notamment afin de pouvoir assurer le règlement des factures relatives aux travaux engagés mais non encore réalisés mais également les travaux qui se dérouleront au premier trimestre 2018, il y a lieu d'autoriser le maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 qui aura probablement lieu fin mars 2018.

Comme le prévoit la réglementation, Monsieur le Maire demande l'autorisation d'utiliser (si besoin) les crédits d'investissement avant le vote du BP dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2017. Cette délibération avait déjà été prise fin 2014 pour l'année 2015, fin 2015 pour 2016 et fin 2016 pour 2017.

Les membres du conseil sont appelés à voter

**POUR : 13 + 1 Pouvoir - CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2 (Romain CHATTON et Nathalie LAPOUGE qui lui a donné pouvoir)
Monsieur le Maire est autorisé, à la majorité, à engager des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2018 dans la limite du quart des crédits inscrits au BP 2017.**

③ DELIBERATION MODIFICATIVE DU BP 2017

Bruno GAUCHON en charge des finances communales explique qu'il y a lieu de faire quelques modifications au BP 2017 afin de tenir compte de certaines dépenses et certaines recettes non évaluables au moment du Budget.

DESIGNATION	Diminutions sur crédits ouverts	Augmentations sur crédits ouverts
FONCTIONNEMENT DEPENSES		
6182 Documentation générale et technique	1000.00	
6411 Personnel titulaire		10000.00
6574 Subventions droit privé		2200.00
FONCTIONNEMENT RECETTES		
6419 Remboursement personnel communal		11200.00
INVESTISSEMENT DEPENSES		
21318 Autres bâtiments publics		36400.00
2313 Immobilisations en cours	36400.00	

Le Maire demande de passer au vote :

POUR : 14 + 2 pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Les modifications présentées sont acceptées à l'unanimité et seront donc apportées au BP 2017

④ CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MELISEY – Scolarisation-

Deux enfants de la commune sont actuellement scolarisés en classe spécialisée dite U.L.I.S sur la commune de Melisey. La commune ne possédant pas ces structures spécifiques, elle doit participer financièrement : à hauteur de 620 € par an et par enfant à cette scolarisation hors de la commune de résidence sans dérogation particulière, par le biais d'une convention avec la commune de Melisey.

Le Maire demande au conseil municipal son accord pour signer cette convention.

POUR : 14 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer une convention avec la commune de Melisey l'engageant financièrement pour l'année scolaire 2017-2018 à hauteur de 620.00 € par enfant pour 2 enfants.



⑤ ACCES AU TERRAIN MULTI-ACTIVITES DE PLANCHER-BAS

Dans le cadre du subventionnement par le Conseil départemental 70 des travaux relatifs à la création d'un terrain multi-activités à Plancher-Bas. Aujourd'hui, le conseil municipal doit, par délibération, préciser que les enfants de l'école élémentaire et du collège y auront un accès prioritaire.

Le Maire demande l'avis du conseil municipal

POUR : 14 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide que les enfants de l'école élémentaire et du collège bénéficieront d'un accès prioritaire au terrain multi activités

⑥ MEDECINE PREVENTIVE

La convention d'adhésion au service de médecine préventive liant la commune au centre de gestion 70 arrive à échéance au 31 décembre 2017.

Le Maire rappelle que cette convention concerne les visites médicales du personnel mais également les psychologues et autres spécialistes que les agents peuvent consulter en cas de problèmes au travail.

Le tarif est fixé à 0.30 % de la masse salariale.

Le Maire demande l'accord au conseil municipal pour renouveler cette convention.

POUR : 14 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le Maire est autorisé, à l'unanimité à signer la convention d'adhésion à la médecine préventive avec le CDG70

⑦ RACCORDEMENTS EAU-ASSAINISSEMENT - Rue des Carrières :

La rue des carrières est une des deux zones de Plancher-Bas où la taxe d'aménagement est de 20 % alors qu'ailleurs elle est de 5%, en raison des importants travaux d'infrastructures qui y ont été réalisés et qui restent à réaliser. Ces travaux et leur financement par la commune sont précisés dans une délibération de 2010. A ce titre la commune a déjà pris en charge les raccordements en conséquence. Concernant la dernière construction, la prise en charge des factures de raccordement a été refusée par la trésorerie (contrairement aux premières déjà réglées...) au motif que la délibération n'est pas assez explicite et ne prévoit notamment pas le paiement du branchement en direct à la place du propriétaire.

Revenir sur cette zone à forte taxe d'aménagement ne serait pas judicieux par rapport aux constructions déjà réalisées, le Maire demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la reprise d'une délibération expliquant clairement le mode de règlement des branchements nécessaires.

POUR : 14 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

A l'unanimité, le conseil municipal décide de reprendre une délibération fixant les modalités de règlement des différents raccordements des constructions dans cette zone et autorisant la commune à régler directement ces branchements.

⑧ TRAVAUX DE MISE EN ETAT DE LA SOUS-STATION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Par suite d'une visite effectuée récemment avec COFELY, il s'avère que la sous-station de l'école élémentaire nécessite des travaux : le câblage électrique a été en effet par le passé totalement modifié rendant l'automatisation des commandes impossible ; les utilisateurs ont donc trop chaud ou trop froid, et une intervention manuelle est alors nécessaire. Le mauvais état actuel entraînant aussi des consommations importantes et une difficulté à obtenir une température constante ce qui entraîne un manque de confort évident.

Un devis de remise en fonctionnement de la régulation a été présenté par COFELY pour un montant de 7114.50 EUR HT

Le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer le devis avec COFELY

POUR : 14 + 2 Pouvoir - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le devis présenté par COFELY



⑨ MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE TELESURVEILLANCE EN CHAUFFERIE.

Le Maire explique qu'un système de télésurveillance en chaufferie permettrait d'être plus réactif en cas de panne puisque en cas de problème les informations seraient immédiatement remontées sans avoir à attendre qu'on nous signale un dysfonctionnement. Ce système supprimerait également les problèmes d'accès aux compteurs individuels puisque les relevés seraient automatiquement enregistrés en chaufferie par un système de cablage avec affichage des consommations. La société COFELY a présenté un devis pour la mise en place d'un système de télésurveillance pour un montant de 2227.05 EUR HT

Le Maire propose de passer au vote :

POUR : 14 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le Maire est autorisé à l'unanimité à signer le devis présenté par COFELY

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire qui a rencontré la responsable du SICTOM a été informé du projet qui consiste à enterrer les containers à verre (pour éviter un problème de bruit notamment). A ce titre un dossier de demande subvention peut être d'ores et déjà déposé. La subvention serait de 2500 €. Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal afin de pouvoir déposer un dossier de subvention.

POUR : 14 + 2 Pouvoirs - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0

Le conseil municipal autorise le Maire à l'unanimité, à déposer un dossier de demande de subvention au SICTOM.

- La société BOCK en charge de la restauration des portes de l'église, a présenté un devis complémentaire à la réfection des portes car il n'est pas possible de conserver les anciennes pentures sur les petites portes de l'église. Ce devis est présenté pour un montant total de 1300 € HT pour les 12 pentures. Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal afin de pouvoir signer le devis

POUR : 11 + 1 Pouvoir - CONTRE : 2 (John GARNIER et Thomas COUCHE) - ABSTENTIONS : 2 (Romain CHATTON et Nathalie LAPOUGE qui lui a donné pouvoir)

Le Maire est autorisé à la majorité à signer le devis présenté par la société BOCK pour un montant de 1300.00 EUR HT.

L'ordre du jour est épuisé :

- Thomas COUCHE prend la parole, il explique qu'étant riverain de la boulangerie SARDA, il remarque que la clientèle n'emprunte pas la voie d'accès dans le bon sens ce qui entraîne des manœuvres dangereuses sur la route départementale. Il a eu récemment son grillage endommagé. Un rappel sera fait aux propriétaires afin qu'ils mettent en place la signalisation prévue dans leur permis de construire.
- Didier VILTET fait un point sur la mise en place du NRA à Errevet. En fait, seule la commune d'Errevet bénéficie des retombées, il n'y a aucun changement pour les Granges Godey. Le problème reste entier et à suivre.
- Bruno GAUCHON évoque qu'à plusieurs reprises il lui avait été signalé que les discours à diverses occasions n'étaient pas audibles. Une sono portable vient donc d'être achetée ce qui règlera le problème.

Questions du public :

- Monsieur RIBLET soulève le problème des maisons énergivores et des études thermiques qui peuvent être réalisées chez les particuliers. Il pense que ce serait bien de faire prendre conscience à chacun des pertes énergétiques de leurs habitations. Le Maire lui rappelle qu'une caméra thermique est à disposition à la CCRC.
- Marinette ROBERT revient sur les 2 enfants scolarisés en classe ULIS sur Melisey et pose la question de savoir à qui incombent les frais de transport et de cantine de ces enfants. Le Maire répond que la convention ne comprend que les frais de scolarisation.
- Monsieur RIBLET revient sur les compteurs LINKY souvent évoqués. Il rappelle qu'il était déjà intervenu en soulevant le risque d'incendie de ces compteurs et il réaffirme son point de vue à ce sujet.

Pas d'autre question

La séance est levée à 21H30

